## JOURNAL D'UN TEMOIN DEPUIS LA BELGIQUE

(Roberto J. PAYRO, pour *La Nación*)

### Bruxelles, lundi 3 août (1914)

Bruxelles vient de s'éveiller avec une effroyable impression. On n'a appris qu'aujourd'hui, ce matin, que le ministre allemand, Monsieur von Bülow, a remis hier soir au gouvernement belge un ultimatum l'informant que l'Allemagne, ayant eu connaissance que les Français s'apprêtaient à opérer en force sur Namur, elle estimait être obligée d'adopter des mesures défensives et que, par conséquent, il priait le gouvernement belge de lui faire savoir, avant sept heures du matin, si la Belgique était disposée à lui faciliter les opérations militaires. On ne connaît pas encore ce document ni la réponse du gouvernement

belge mais l'on affirme officiellement que la prétention de l'Allemagne a été rejetée.

Il n'y a qu'un cri unanime dans tout le peuple approuvant avec enthousiasme cette attitude.

On considère le pas effectué par l'Allemagne comme un outrage.

L'indignation arrive à son comble quand on lit dans les journaux que, au moment même où ils envoyaient l'ultimatum, les Allemands violaient le territoire belge par la frontière proche d'Aix-la-Chapelle, pour aller occuper le village de Visé, sur la Meuse, au nord de Liège, place-forte qui, dans ce cas, serait menacée. Mais cette nouvelle est démentie dans les milieux officiels, où l'on dit qu'elle est pour le moins prématurée.

Le peuple se rassemble sur les boulevards en criant : « *Vive la Belgique*! » Les environs de la Bourse sont une fourmilière. Dans chaque pâté de

maisons et à chaque instant, des manifestations sont improvisées. On conspue les maisons des Allemands; on a déjà criblé de pierres les vitrines de certaines d'entre elles. Une, qui arborait le drapeau allemand, dut l'amener et le remplacer par le drapeau belge. De toutes parts, des drapeaux belges commencent à flotter sur les façades des maisons de commerce et des particuliers. A la gare du Midi, le public prend congé des réservistes français en chantant la Marseillaise. A la gare du Nord, le peuple siffle ceux qui vont prendre les trains de l'Allemagne ou, plutôt, direction de l'Allemagne, car le service est interrompu depuis des jours. Ceux qui ne s'échappent pas rapidement, cela peut se passer mal pour eux, car ce peuple, si serein et pacifique, mettra autant de temps à se calmer qu'il en a mis à s'irriter ; il est partisan du pas qui dure et ne cause pas, et il ne rentrera dans ses gonds qu'après avoir obtenu pleine

satisfaction ou qu'on lui sera passé sur le corps.

Les correspondants de presse allemands s'en vont. On dit – mais c'est inexact – que Monsieur von Bülow est également parti. On prépare le déménagement du gouvernement à Anvers et, dans les ministères, on est en train de mettre dans des boîtes les documents officiels. Le mouvement de la ville est fébrile mais personne ne perd la tête.

L'attitude du puissant parti socialiste belge est digne d'éloges. Ce soir, avant d'avoir pris connaissance de l'ultimatum et, au vu de la gravité des circonstances, le conseil général s'est réuni, sous la présidence du député Louis Bertrand, et sa première décision a été de renoncer à toute manifestation de rue pour éviter des tumultes ou des incidentes lamentables. Ensuite, il a rédigé le manifeste suivant (**N.d.T.**) qui a été publié ce matin :

"A la population:

"La guerre européenne est déclarée.

"Dans quelques jours, dans quelques heures peutêtre, des millions d'hommes, qui ne demandaient qu'à vivre en paix, vont se voir entraînés, sans leur consentement, à la plus épouvantable des tueries par des traités qu'ils n'ont pas approuvés, par des volontés qui leur sont étrangères.

"La démocratie socialiste n'a aucune responsabilité dans ce désastre.

"Elle n'a reculé devant rien pour avertir les peuples, pour empêcher la folie des armements, pour conjurer la catastrophe qui va frapper la communauté européenne.

"Mais, aujourd'hui, le mal est fait et, en raison de la fatalité des événements, une idée nous domine : bientôt nous devrons peut-être consacrer nos efforts pour arrêter l'invasion de notre territoire. "Nous le ferons avec le coeur d'autant plus ardent que, défendant contre la barbarie militariste la neutralité et l'existence-même de notre pays, nous aurons conscience de servir la cause de la démocratie et des libertés politiques en Europe.

"Nos camarades appelés sous les drapeaux démontreront comment les travailleurs socialistes savent se comporter devant le danger. mais, quelles que soient les circonstances où ils se trouveront, nous leur demandons de ne jamais oublier, au milieu des horreurs qu'ils verront commettre, qu'ils appartiennent à l'Internationale ouvrière, et nous leur demandons — dans la mesure où ce sera compatible avec leur légitime défense individuelle et celle du pays — d'être fraternels et bons."

Depuis ce matin, la Belgique ne forme qu'une seule individualité, animée par un seul objectif :

défendre son indépendance, défendre sa liberté!

Honneur à ce peuple fort et bon!

Roberto J. Payró

Copyright, 2014: Bernard GOORDEN, pour la traduction française

PAYRO ; « Desde *Bélgica. Diario de un testigo* (4) », in LA NACION ; 11/09/1914.

<u>N.d.T.</u>: Manifeste adressé le 3 août 1914 par le Conseil général du POB, dans *Rapport du Bureau du Conseil général sur l'activité du Parti Ouvrier pendant la guerre*; Bruxelles; 1918, p.10.

# NOCULEATS DEFICE

#### 3 AOUT 1914

#### ULTIMATUM DE L'ALLEMAGNE A LA BELGIQUE

Le gouvernement allemand a reçu des nouvelles sûres, d'après lesquelles des forces fran-ches auraient l'intention de marcher sur la Meuse par Givet et Namur ; ces nouvelles ne laissent accun doute sur l'intention de la France de marcher sur l'Allemagne par le territoire belge. Le gouvernement impérial allemand ne peut s'empecher de craindre que la Belgique, malgre sa meilleure volonté, ne sera pas en mesure de repousser, sans secours, une marche en avant fran-

nieifeure voionte, ne sera pas en mesure de repousser, sans secours, une marche en avant tran-caise d'un si grand developpement.

Dans ce fait, on trouve la certitude sulfisante d'une menace dirigée contre l'Allemagne; c'est un devoir impérieux de conservation pour l'Allemagne de prévenir celle attaque de l'ennemi.

Le gouvernement allemand regretterait tres vivement que la Régique regardat comme un acte d'hostilité contre elle le fait que les mesures de connemis de l'Allemagne l'obligent de vio-

ler, de son cote, le territoire belge. Afin de dissiper tout malentendu, le gouvernement allemand déciare ce qui suit .

deciare ce qui suit.

P. L'Allemagne n'a en vue aucun acte d'hostilité contre la Relgique, si la Belgique consent, dans la guerre qui va commencer, à prendre une attitude de neutralité bienveillante vis-a-vis de l'Allemagne. Le gouvernement allemand, de son côté, s'engage, au moment de la paix, à garantir le royaume et ses possessions dans toutes leurs étendues; 2º l'Allemagne s'engage, sous la condition enoncée à évacuer le territoire belge aussitôt la paix conclue; 3º si la Belgique ubserve une attitude amicale, l'Allemagne est prête, d'accord avec les autorités du gouvernement belge, à acheter contre argent complant tout ce qui sera nécessaire à ses troupes et à l'indemance qui par la la Belgique de consequence de la l'indemance par par le des la l'indemance par par le l'indemance par par le l'indemance par la l'indemance par par le l'indemance par la l'indemance par l'indemance par la l'indemance par la l'indemance par l'indemance de miser pour les dommages causés en Belgique; 4 si la Belgique se comporte d'une façon los tile contre les troupes allemandes et fait particulièrement des difficultes à leur marche en avant par une opposition des fortifications de la Meuse ou par des destructions de routes, che-mins de ler, tunnels ou autres ouvrages d'art, l'Allemagne sera obligée de considérer la Belgique

Dans ce cas, l'Allemagne ne prendra aucun engagement vis à-vis du royaume, mais elle laissera le règlement ultérieur des rapports des deux Etats l'un vis-à-vis de l'autre à la décision des armes.

Le gouvernement allemand a l'espoir justifié que cette éventualité ne se produira pas et que le gouvernement belge saura prendre les mesures appropriées pour l'empêcher de se produire. Dans ce cas, les relations d'amitié qui unissent les deux Etats voisins deviendront plus étroiles et plus durables.

#### RÉPONSE DE LA BELCIQUE

Par sa note du 2 août 1914, le gouvernement allemand a fait cont dire que d'après des nouvelles sûres les forces françaises auraient l'intention de marcher sur la Meuse, par Givet et Namur, et que la Beigique maigré sa meilleure volonte, ne serait pas en état de repousser sans secours les marches en avant des fraupes françaises.

Le gouvernement d'ilemand s'estimerait dans l'obligation de prévenir cette altaque et de violer le territoire beige. Dans ces conditions, l'Allemagne propose au gouvernement du roi de prendre vis à-vis d'eile une attitude amicale et elle s'engage au moment de la paix à garantir l'integrité du royaume et de ses possessions dans toute leur étendue.

La note rijoute que si la Belgique fait des difficultés à la marcne en avant des troupes allimannées, l'Allemagne sera de ligique fait des difficultés à la marcne en avant des troupes allimannées. l'Allemagne sera de ligique fait des difficultés à la marcne en avant des troupes allimannées, l'Allemagne sera de la considerer comme ennemie et de laisser le réglement utilerieur des deux Elats l'un vis-à vis de l'autre à la décision des armes.

Cette note a provoqué chez le gouvernement du roi un profond et douloure 12 étonnement, les intentions qu'elle attribue à la France sont en contradiction avec les déclarations formelles qui nous ont éte faites, le l'août, au nom du gouvernement de la République.

D'ailleurs si contrairement à notre attente une volation c'e la neutralité belge venait à être commise par la France, la Belgique remplirait tous ses devoirs internationaux et son armée exposerait à l'envahisseur avec la plus vigoureuse résistance. Les traités de 1820, contirmes par la France, la Belgique remplirait tous ses devoirs internationaux et son armée exposerait à l'envahisseur avec la plus vigoureuse résistance. Les traités de 1820, contirmes estraités de 1820, consacrent l'indépendance et la neutralité de la Belgique sous la garantie des puissances et nelamment du gouvernement de S. M. le roi de Prusse.

La Belgique a toujours été fuide